

REGGANE ET ADRAR

Les secteurs sanitaires pointés
du doigt

B. A. est une jeune femme qui vient tout juste d'avoir 30 ans. Elle rêvait comme toutes les personnes de son âge de fonder un jour un foyer.

Elle a convolé en justes noces l'année dernière ; elle est heureuse et pleine de vie. Un toit, un mari et une grossesse qui s'annonce, B. A. est une enseignante à Reggane.

Elle se donne à fond pour le métier qu'elle a choisi. Elle adore les enfants et ceux-ci le lui rendent bien.

Déterminée comme elle est, elle se donnait corps et âme à son travail et au fil des jours et des semaines, son petit ventre s'alourdissait, parfois la gênait mais ne constituait nullement un prétexte pour se dérober à la mission pour laquelle elle était entièrement dévouée.

Le 31 décembre, elle est admise au service des urgences à

Reggane. Le médecin de garde constate une dilatation stationnaire. La gynécologue est en congé de convalescence suite à un accouchement, elle aussi, avec césarienne.

Notre docteur décide donc logiquement, le 1^{er} janvier, d'évacuer la parturiente vers l'hôpital d'Adrar.

L'ordre de mission est délivré au chauffeur et même une infirmière est désignée pour l'accompagner.

Une fois à Adrar, le gynécologue de service ce jour-là procède à un examen et constate que son état ne nécessite pas son intervention directe et décide de lui faire rebrousser chemin.

Et voilà notre malade de nouveau trimballée, secouée et ballottée dans tous les sens, obligée, malgré elle, de rejoindre Reggane, soit une distance de 140 km.

Arrivée à destination,

elle est immédiatement admise aux urgences, son état s'est aggravé et il faut vite faire quelque chose.

On fait appel au chirurgien qui prit les choses en main. Une césarienne est pratiquée et l'enfant est extrait vivant du ventre de sa mère.

Malheureusement, la maman ne se réveille pas de son anesthésie. Elle décède semant ainsi le désarroi, la peine, la tristesse et l'amertume au sein de cette famille. Ce sont les suites opératoires, constate l'équipe médicale.

Le mari décide de porter plainte à l'encontre des secteurs sanitaires d'Adrar et de Reggane.

Une commission ministérielle composée de deux inspecteurs est arrivée à Adrar pour un compte rendu.

Les deux inspecteurs se sont déplacés également à Reggane et tous

les concernés sont auditionnés. Même chose à Adrar. Le gynécologue fut lui aussi écouté. Sitôt leur enquête achevée, les membres de la commission ont rejoint la capitale. Est-ce une carence ou une fatalité ?

Il faut rappeler que l'année dernière, le secteur de la santé d'Adrar fut ébranlé par une affaire qui a entraîné la mort d'un enfant suite à la maladie de la diphtérie.

Le responsable du service pédiatrique n'a pas peut-être jugé utile d'approfondir les choses et de prendre les mesures adéquates. Pourtant quand on y revient, le code de la déontologie médicale le précise : assister toute personne en danger.

Peut-être, quelque part, lorsqu'on s'est mal adapté, on trouve parfois des difficultés à adopter la voie à suivre.

El-Hachemi

SIDI-BEL-ABBES

Une jeune fille
sous mandat de dépôt
pour avoir avorté

Une jeune fille de 23 ans, dont l'identité ne nous a pas été révélée, a été placée sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal de Sidi-Bel-Abbès pour avoir avorté.

Cette jeune personne avait, d'après nos sources, provoqué son avortement après plus trois mois de grossesse en avalant des produits qui ont donné l'effet escompté avec l'expulsion du fœtus.

Elle l'aurait mis dans un sachet et jeté avec les ordures ménagères. Cependant, quelques jours plus tard, et alors qu'elle pensait que son secret était enterré à jamais, un coup de fil anonyme a été à l'origine d'une enquête diligente par les services de sécurité qui a abouti à l'arrestation de la mise en cause qui aurait avoué son acte sans jamais nommer l'auteur de son malheur.

A signaler que le phénomène de l'avortement et d'abandon de nouveau-né a tendance à faire des éclats de plus en plus souvent.

R. R.

BREVES DE L'OUEST

CHLEF - La prévention contre les risques induits par une utilisation non conforme aux normes d'exploitation de l'énergie gazière a été au menu d'une journée portes ouvertes, organisée lundi à Chlef par la Direction régionale de l'entreprise Sonelgaz. Cette journée, qui se veut une rencontre de sensibilisation, a pour objectif d'informer et éclairer les utilisateurs de l'énergie gazière, notamment les citoyens, sur les dangers induits par le non-respect des normes de sécurité requises. Dans ce cadre, des explications pratiques sur les techniques d'installation du gaz domestique ont été fournies aux visiteurs ainsi que des prospectus détaillés sur les méthodes à suivre pour éviter tout danger.

AIN TEMOUCHENT - Un montant global de 515 millions de DA a été alloué pour l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines de Aïn Témouchent entre les années 2002 et 2006. A cela s'ajoute une tranche complémentaire de 120 millions de dinars, indique un rapport de la direction de l'OPGI.

En quelques années, les travaux d'assainissement, de voirie, d'énergie électrique, de ravalements de façade et de peinture ont transformé, radicalement, les plus importantes cités de la wilaya.

EL BAYADH - Une commission de prise en charge psychologique des enfants scolarisés sera créée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme, a indiqué la secrétaire de wilaya de l'UNFA. Des contacts sont en cours avec des spécialistes pour garantir la réussite de cette opération. Le bureau de wilaya de l'UNFA élabore, par ailleurs, un riche programme de festivités marquant la célébration de la journée du 8 Mars, où figurent des conférences, des sorties en plein air et des campagnes de reboisement.

SIDI-BEL-ABBES - L'apprentissage de la maçonnerie suscite à Sidi-Bel-Abbès un intérêt grandissant. Cet engouement résulte de la simplification des conditions d'accès aux différents centres de formation professionnelle où 450 stagiaires suivent une formation dans ce domaine. L'attrait des jeunes pour cette spécialité provient, également, des modalités d'organisation et de déroulement des stages et de l'amélioration des conditions de prise en charge des apprenants au niveau des différents établissements.

AIN-TEMOUCHENT

37 quintaux d'oranges saisis

La brigade de la Gendarmerie nationale de Hassi-El-Ghella a intercepté, vendredi dernier au cours d'un barrage, deux véhicules de type Renault 18, immatriculés dans la wilaya d'Oran, et à bord desquels il y avait 18 quintaux d'oranges en provenance des régions frontalières avec le Maroc. Les propriétaires des deux véhicules devaient être présentés, hier, au procureur de la République du tribunal d'El-Amria, quant aux deux véhi-

cules et la marchandise saisie, ils ont été dirigés vers le dépôt de la douane de Aïn-Témouchent qui décidera des suites à donner.

Par ailleurs, la brigade mobile de la Gendarmerie nationale de Aïn-El-Arba a elle aussi intercepté, au cours d'un barrage, deux voitures de marque Peugeot 504 avec 19 quintaux d'oranges, les propriétaires des deux véhicules seront présentés au tribunal d'El-Amria, alors que les oranges saisis ont été

déposés à la commune de Aïn-Témouchent.

Pour rappel, le mois écoulé plusieurs dizaines de quintaux d'oranges de marque Thomson ont été saisis par les éléments de la Gendarmerie nationale qui quadrillent presque la totalité des voies et accès de la wilaya de Aïn-Témouchent en vue de freiner toute tentative de contrebande de n'importe quel produit ou marchandise vers les autres wilayas du pays.

S. B.

SUITE AU FAX DU PDG DE LA BADR

Les fournisseurs en matériel agricole
crient à l'injustice

Les fournisseurs en matériel agricole dans la wilaya de Saïda, liés par une convention avec la DSA, sont irrités au plus haut degré.

Dans une requête, signée et adressée aux instances nationales et locales, dont une copie a été remise à notre rédaction, il est mis en exergue leur désarroi face à la situation de blocage de leurs factures, se chiffrant à des milliards de centimes, qui n'ont pas été honorées, malgré les

démarches administratives faites auprès de la DSA et de la BADR et les multiples sit-in observés devant le siège des services de la wilaya et celui de l'agence bancaire BADR de Saïda.

Les contestataires, qui pointent du doigt surtout la DSA, se disent au bord de la faillite et risquent pour la plupart d'entre eux la prison pour des chèques qu'ils ont déposés auprès de ceux à qui ils ont acheté le matériel agricole qu'ils ont livré

par la suite aux fellahs. Selon le cahier des charges établi, ils ne peuvent faire face, aujourd'hui, à leurs paiements. De ce fait, leur situation se trouve considérablement perturbée, et le problème a tendance à prendre des dimensions dramatiques.

Comme en témoigne la tentative de suicide de l'un d'eux, n'était l'intervention rapide de son épouse qui a réussi à le calmer. Interrogé à propos de ce bras de fer

entre les fournisseurs — BADR et DSA —, le directeur général de la BADR nous répond : "Notre agence bancaire n'a aucune relation avec les fournisseurs, ils doivent s'adresser à la DSA et à la Chambre d'agriculture qui sont leurs premiers interlocuteurs.

Les mesures prises dans la correspondance n°005 du 4 janvier 2007, qui m'a été adressée par la direction générale, sont claires et nettes."

P/M. B. Amine